

Assises de la Sécurité : «La France est encore à l'âge de Tchernobyl»

Monaco– Pour une première prise de parole des Assises de la sécurité, le débat autour de la conception de la Sécurité informatique ouvre déjà des pistes de réflexion. Lors de la conférence plénière à propos de « *L'intelligence économique et ses risques en période de crise* », occasion était donnée de débattre autour de la vision de l'Etat sur les besoins en matière de sécurité.

A en croire **Patrick Pailloux**, désormais directeur général de l'**Anssi** (Agence nationale de la [sécurité des systèmes d'Information](#)), la prise de conscience du danger est mondiale : « *Nous avons vu certains Etats comme l'Allemagne, Singapour ou les Etats-Unis se doter d'une entité ou d'un 'Monsieur sécurité' sur la cyberdéfense. Pour autant la France est restée à l'âge de Tchernobyl. Les menaces semblent s'arrêter à notre frontière...* ».

Une position qui semble démontrer la nécessité d'avoir une politique nationale mais aussi européenne sur la thématique de la protection de l'espace virtuel communautaire. A ce titre, le Général **Marc Watin-Augouard** de l'inspection générale des armées confirme : « *La cyber-criminalité est celle du 21^e siècle, le chiffre noir le plus important. Désormais s'inscrire dans un processus concernant Europol et Eurojust semble inéluctable.* »

Point important, tous semblent s'accorder sur la nécessité de posséder une politique réglementaire encadrant la perte de données ou d'informations au sein d'une entreprise.

A ce titre, le projet de loi n°1764 serait dans les cartons de l'Assemblée nationale afin de pénaliser une infraction pour vol d'information économique de nature stratégique. Les condamnations iraient jusqu'à **un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende** en cas de démarche non-volontaire...

Toujours est-il qu'outre le volet purement répressif, certains s'insurgent contre le manque d'application à la lettre de la loi déjà existante. **Maître Eric Caprioli** du cabinet Caprioli et associés conteste : « *Les magistrats disposent de textes mais ils font preuve, à mon sens, de bien peu de sévérité. Il y a une nette carence en matière de protection de la propriété intellectuelle.* »

Des pistes donc sont avancées alors que de nouveaux motifs de piratage se font de plus en plus prégnants. Les hackers patriotiques déjà actifs (en [Estonie](#) en 2007) auraient ainsi tendance à se faire plus présents. De même, des formes de **syndicats du numérique** commenceraient à jouer de leur influence sur le Web. Autant de nouveaux acteurs auxquels les responsables et professionnels vont devoir se frotter.